

Seul le prononcé fait foi

Discours de Béatrice ABOLLIVIER, Préfète de Seine-et-Marne
A l'occasion de l'assemblée générale de la fédération des chasseurs
Samedi 14 avril 2018

Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs,

Monsieur le ministre,

Messieurs les sénateurs ,

Monsieur le Président du Conseil départemental,

Mesdames les conseillères départementales,

Monsieur le président de la FDSEA,

Mesdames et messieurs,

C'est un honneur pour moi de prendre la parole en conclusion de votre assemblée générale. Il était important pour moi d'être présente en ce jour pour vous témoigner ce que vous représentez pour l'Etat.

Car qu'attend l'Etat d'une fédération de chasse ?

Il en attend en premier lieu une collaboration de grande qualité, basée sur votre expertise technique et je sais que cela est bien le cas pour la fédération des chasseurs de Seine-et-Marne. La preuve en est du nombre d'experts présents au sein de cette assemblée générale. Ils représentent chacun les activités cynégétiques très variées qui s'exercent sur ce vaste territoire qu'est la Seine-et-Marne. Diversité des modes de chasse accompagnés par cette fédération allant de la chasse à courre à la chasse à la hutte en passant par la chasse au petit gibier, au gros gibier et la chasse à l'arc comme j'ai pu le voir à la présentation du tableau réalisé par votre fédération sur son site le 12 février dernier. A part le gibier de montagne il rien ne manque à la palette cynégétique seine-et-marnaise qui, dès lors, conforte sa fonction experte aussi au niveau national.

Cette expertise technique, votre expertise technique, est aussi sollicitée pour aider les services de la DDT à argumenter, sur ce sujet de plus en plus sensible que représente le réexamen périodique de la

liste, non plus des espèces nuisibles (attention à la sémantique), mais des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

Les informations collectées par la FDC via les carnets de piégeurs, les observations des chasseurs adhérents utilisateurs du réseau Naturapass, les recensements précis des dégâts auprès des exploitations agricoles... sont autant de mines d'informations qui pourront être utilement utilisés en complément des informations remontées parallèlement aux services de l'Etat par la louveterie.

Expertise technique et collaboration attendues également dans l'élaboration et l'amélioration continue des dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique dont la prochaine phase de révision s'ouvrira dès 2019.

Expertise technique dans la capacité à maintenir sous un seuil soutenable les dégâts provoqués par le gros gibier notamment dans les secteurs où l'équilibre apparaît très instable et où la situation, sans une parfaite maîtrise, peut rapidement devenir insoutenable. Cela a été le cas ces dernières années avec un seuil qui a pu s'établir à plus de 1000 ha, à une moyenne actuelle de 500 ha de dégâts sur les cultures agricoles. Cela doit le rester ! La situation de cette année où ce seuil des 500 ha est largement dépassé avec plus de 700 ha doit amener la FDC77 à redoubler de vigilance sur ce point et à mettre en œuvre des mesures correctives.

En second lieu l'Etat attend de vous une capacité à relayer de manière efficace auprès du monde de la chasse un certain nombre de message :

- d'abord **une recherche permanente de la sécurité lors des actions de chasse** : on ne peut que féliciter la FDC77 pour son implication sur le sujet avec l'organisation régulière de sessions de formations et de sensibilisation. Cette implication se traduit dans les faits par une diminution très notable des accidents ces dernières années, et plusieurs années sans aucun accident mortel, hormis le regrettable épisode d'Etrepilly en 2013. Ces efforts devront à l'avenir se traduire dans de nouvelles dispositions du Schéma départemental de gestion cynégétique directement opposables, comme la formalisation des consignes de sécurité et des consignes sur les angles de tir.

- **ensuite une capacité collective des chasseurs à se mobiliser dès les premiers dérapages constatés sur les secteurs où l'équilibre agro-cynégétique devient instable.** C'est effectif dans la majorité des cas, notamment comme à Valence-en-Brie-Machault ces dernières années où la situation est désormais redevenue normale grâce à l'implication de tous. Ce doit être le cas partout. Je compte sur l'implication des services de la FDC 77 pour ne pas découvrir subitement des situations catastrophiques où la louveterie est appelée à la rescousse alors que la situation aurait pu être davantage maîtrisée par des actions de chasse plus appropriées. Le cas récent rapporté dans le nord du département, à Armentières-en-Brie-Isle-les-Villenoy, doit rester l'exception. (*Un arrêté d'intervention de la louveterie vient d'être pris pour résoudre le problème de la surpopulation des sangliers*)

Enfin j'attends de vous une relation de confiance dans les propositions faites par la FDC 77 à l'occasion des demandes d'attribution de plan de chasse. Cette confiance se traduit factuellement par une approbation quasi systématique de ces propositions en commission départementale. Mais la confiance n'exclut pas le contrôle, et je confirme devant cette assemblée que toute demande de recours auprès de l'autorité préfectorale fait l'objet d'un examen attentif par mes services particulièrement attachés aux critères d'équité des attributions mais aussi garants de la mise en œuvre d'autres politiques publiques au 1er rang desquelles la politique forestière. Ce qui importe, c'est d'apporter la plus grande vigilance à la maîtrise des dégâts directs ou indirects pouvant être constatés en forêt. Une réunion au niveau régional où sera abordé spécifiquement ce point du nécessaire respect de l'équilibre sylvo-cynégétique est d'ailleurs programmée pour le 19 avril prochain.

Je veux vous assurer, pour conclure, que la FDC77 peut compter sur le soutien ferme, mais exigeant, des services de l'Etat pour que la chasse et les chasseurs continuent à être considérés et acceptés comme le moyen indispensable d'une bonne régulation globale des espèces dans le milieu naturel. Il y a dans votre œuvre collective de régulation une dimension de service public pour laquelle nous vous sommes reconnaissants.

Je vous remercie.